

n°94 EDITO

POUR LE DROIT DE TOUTES ET TOUS À UNE PROTECTION SOCIALE

Par Myriam Djegham,
Secrétaire fédérale du MOC-CIEP de Bruxelles

Pouvoir payer les médicaments quand on est malade, ne pas tomber dans la pauvreté quand on perd son emploi, maintenir un niveau de vie digne quand on part à la retraite, ce sont des protections sociales minimales qu'une société qui se revendique moderne doit garantir à chacun/e. C'est l'article 22 de la Déclaration universelle des droits humains de 1948 « *Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.* »

Pourtant ce minimum n'est pas atteint pour trois quarts de la population de la planète. Et là où des droits ont été conquis suite à des luttes, comme en Belgique, les politiques néolibérales s'acharnent à les détruire pour les jeter en pâture au marché et récupérer les profits qui pourraient en être dégagés¹. Leurs stratégies consistent à détruire la solidarité organisée à travers la sécurité sociale et à en récupérer les moyens financiers. Pour les défenseurs des capitaux, il semble intolérable qu'une partie de la richesse produite échappe à la capitalisation et à la spéculation. C'est ce qui explique les mesures politiques visant à favoriser le deuxième et le troisième pilier des pensions (respectivement assurances-groupes, fonds de pension et épargne individuelle) au détriment du premier, le seul à « répartir » et donc à empêcher toute capitalisation. Les promoteurs de ce détricotage ne se soucient pas qu'une partie de la population glisse dans la pauvreté en l'absence de filet de sécurité sociale.

Comme l'écrivait Hedwige Peemans-Poullet² « *On pourrait ramener l'ensemble de l'offensive néolibérale contre la sécurité sociale à un seul grand thème : en réduire l'importance. (...) réduire la part*

socialisée du revenu national, ou autrement dit, réduire la part de la protection sociale dans le PIB et permettre ainsi l'accroissement de la part des revenus privatisés et notamment la part du profit. »

Les ressources ne manquent pas pour financer la protection sociale. Selon le rapport du Crédit Suisse, la richesse mondiale a plus que doublé entre 2000 et 2013 atteignant le record historique de 226 000 milliards €. En Belgique, un travailleur produit deux fois plus aujourd'hui qu'en 1980 et le PIB/habitant continue à croître même si la croissance est moindre qu'avant la crise. La question principale n'est pas budgétaire mais bien politique. Elle concerne la répartition des richesses et la volonté ou non d'organiser la solidarité à l'échelle la plus large possible. Il nous faut définir la part des richesses qu'il convient de solidariser et socialiser. Et ceci dans un monde où l'accaparement des richesses n'a pas de limite. Pourquoi existe-t-il tant d'institutions internationales qui favorisent le commerce et l'investissement alors qu'il n'en existe aucune qui soit chargée de construire une sécurité sociale supra nationale ?

Notre colère face à ces injustices s'ancre dans un travail quotidien par et avec la population bruxelloise. C'est pourquoi nous avons voulu mener la campagne Protection sociale au niveau régional. Nous récoltons et débattons des souffrances et des espérances face au chômage, aux difficultés d'accéder aux soins de santé et aux risques de dégradation des pensions, pour construire des actions collectives visant des transformations sociales. Vous trouverez une nouvelle touche, pleine d'humour dans sa mise en forme, à l'intérieur de ce numéro du Chou, il s'agit de notre journal de campagne. Si vous avez un témoignage ou une analyse à nous transmettre, si vous avez de l'énergie, de la colère et des rêves, à transformer en actes, si vous aspirez à une meilleure protection sociale, contactez nous!

¹ Par exemple, selon l'Internationale des Services Publics, les profits potentiels de la privatisation de la santé dans les 50 pays négociant actuellement le TISA – accord sur la commercialisation des services – s'élèveraient à quelque 5 600 milliards €

² Dans les Cahiers Marxistes n°203, 1996.



CAMBODGE : UNE RUDE BATAILLE SUR LE SALAIRE MINIMUM



Par Jennifer Van Driessche,
Solidarité Mondiale



Comment atteindre un salaire vital pour tous les travailleurs ? Que doit-il comprendre ? Le débat fait rage, du Cambodge aux instances internationales de l'Organisation Internationale du Travail. Depuis quelques mois, les manifestations se multiplient au Cambodge, dont le secteur textile représente 95% des exportations. C.CAWDU, centrale syndicale dans ce secteur et partenaire de Solidarité Mondiale, se bat pied à pied pour obtenir un montant salarial minimum suffisant pour permettre aux travailleuses/eurs de vivre dignement. En arrière-plan, les lois du marché qui poussent à considérer le salaire comme une « variable d'ajustement » du prix des marchandises.

Protection sociale et salaires sont deux faces d'une même pièce : celle qui détermine les conditions de vie d'un travailleur. Pour le mouvement ouvrier, les travailleurs ne doivent pas être les victimes de cette perpétuelle poussée vers le bas des entreprises et des gouvernements qui jouent le jeu de la concurrence exacerbée au détriment des travailleurs à la base. La protection sociale et les salaires y deviennent des poids dans la négociation des marchés. Quand « gagner sa vie » ne permet plus de vivre dans des conditions de vie décentes, c'est le signal clair d'un système qui déraile.

Le secteur cambodgien du textile représente près de 95% des exportations et emploie près de cinq cent mille personnes, principalement des femmes. C.CAWDU est la plus grande centrale syndicale indépendante au Cambodge dans le secteur du textile et de l'habillement et elle représente environ septante-huit mille six cents travailleurs/euses, dont 85% de femmes. Solidarité Mondiale (WSM), la CSC et CSC METEA soutiennent le travail de C.CAWDU depuis de nombreuses années.

De la protestation locale à la contestation internationale

L'augmentation des salaires minimum dans le secteur textile fait partie des principales revendications de C.CAWDU. Fin 2013

est entamée une lutte acharnée pour l'augmentation du salaire minimum, qui s'élevait alors à €81 par mois et était totalement insuffisant. Hong Chanthan, 35 ans, témoigne : « Avec les heures supplémentaires, j'arrive à gagner 140\$ par mois. Impossible pourtant de manger correctement, d'avoir des enfants ou encore moins d'épargner. Mon loyer est de 50\$, l'eau et l'électricité coûtent 30\$. Grâce aux heures supplémentaires, j'arrive à envoyer un peu d'argent à ma famille restée en province, loin de Phnom Penh. Je leur envoie 20\$ par mois. Après avoir payé tout ça, il ne me reste que 40\$ pour tout le reste, y compris pour manger. Tous les ouvriers du Cambodge sont dans la même situation : nous sommes obligés d'emprunter pour pourvoir à nos besoins et ceux de nos familles. »

Sur base d'une étude indépendante et malgré la demande de C.CAWDU d'une augmentation substantielle (mais raisonnable) du salaire minimum à €145, le gouvernement cambodgien décide de manière unilatérale d'accorder une augmentation pour atteindre seulement €86, puis €91.

Toujours insuffisant, donc, et les travailleurs/euses du textile continuent de protester. Leur expression est muselée par une violente répression, qui fait des blessés et des morts. Les syndicats (la CSI et ses membres) et les organisations de travailleurs et consommateurs (comme achACT et Schone Kleren Campagne) lancent immédiatement un appel au gouvernement cambodgien pour mettre fin à la violence, poursuivre les responsables et libérer de nouveau les dirigeants syndicaux.

Mais rien ne bouge. La CSI, UNI, IndustriAll et la Clean Clothes Campaign appellent à une journée mondiale de contestation. Le 10 février, des syndicats et des ONGs mènent une action auprès des ambassades du Cambodge en Belgique, en Allemagne, à Hong Kong, aux Etats-Unis, en Corée du Sud et en Suisse pour exiger la libération des vingt-trois dirigeants et activistes syndicaux. Finalement, les vingt-trois activistes syndicaux sont libérés le 30 mai 2014 grâce à cette pression internationale.

« We are connected »: car leur lutte est aussi la nôtre

De plus, si les salaires sont si bas au Cambodge, il y a aussi beaucoup de pression sur d'autres pays pour faire baisser les salaires. Cette concurrence est mortelle, au sens propre comme au figuré. Et nous y sommes aussi confrontés en Europe. Le saut d'index du gouvernement Michel est une première mesure pour s'attaquer à notre soi-disant handicap salarial. La délocalisation est une recette éprouvée pour les entreprises européennes dans leur quête de production meilleur marché.



Lorsque les négociations sur un salaire minimum reprennent à Phnom Penh, peu après la période estivale, C.CAWDU relance son appel à une action internationale : le 17 septembre, différents syndicats et ONGs se rassemblent de nouveau devant les ambassades du Cambodge pour exiger qu'un salaire minimum vital soit fixé à €160. Il s'agit d'un nouvel objectif du front syndical cambodgien car il tient aussi compte de l'inflation.

Il y a encore du chemin à parcourir

Après des débats houleux au sein du Labour Advisory Committee, un organe de concertation tripartite, la décision est finalement prise d'augmenter le salaire minimum actuel de €91 à €116 à partir de janvier 2015. C.CAWDU n'est pas d'accord avec ce chiffre, mais décide de ne pas entrer dans une lutte (par la grève) pour l'instant. Elle opte plutôt, avec les partenaires internationaux, pour une poursuite des discussions tant avec le gouvernement qu'avec les marques de vêtements.

« Ce sont les marques de vêtements internationales qui ont les clés en main : si elles mettent la pression sur leurs sous-traitants, ceux-ci se joindront à nous pour négocier une augmentation des salaires minimum. De plus, les chaînes de vêtements doivent être prêtes à payer plus cher leurs commandes, sans quoi les fournisseurs n'auront pas de marge pour payer de plus hauts salaires », explique Kong Athit, Secrétaire général de C.CAWDU.

Un certain nombre de grandes entreprises de l'habillement ont donné un signal positif. Dans une lettre formelle à la fédération cambodgienne des employeurs, elles affirment vouloir adapter leurs pratiques d'achat pour rendre possible le paiement d'un

salaire minimum vital. Elles plaident en même temps pour un processus porté, inclusif et périodique de négociations sociales sur les salaires, afin d'éviter les confrontations.

En 2015, une nouvelle augmentation du salaire minimum à 140\$ a eu lieu, mais cela reste insuffisant. Une nouvelle action internationale se prépare pour le 10 décembre. C'est sur cette voie que C.CAWDU et son réseau se sont engagés, dans l'espoir d'obtenir un accord contraignant sur les salaires vitaux, selon lequel les grandes entreprises de l'habillement assument leur part de responsabilité par rapport aux conditions de travail au sein de la chaîne mondiale d'approvisionnement.

Un salaire vital, c'est payable !

Est-il possible de payer un salaire vital aux travailleurs de l'habillement sans faire exploser le prix pour l'acheteur final ? Selon *Climbing the ladder to living wages*, une étude de la Fair Wear Foundation, pour un tee-shirt produit en Inde, toute autre donnée restant constante, **une augmentation des salaires à hauteur d'un salaire vital induirait une augmentation dérisoire du prix au détail (moins de 1%)**. Certes, mettre en œuvre un salaire vital nécessite certainement de relever des défis réels mais l'impact sur les coûts de production n'est pas le plus important. Alors, qu'attendent donc les marques pour agir réellement ?

Et quand bien même... Si le système du business et notre mode de consommation ne permettent pas d'assurer un minimum vital à ceux et celles qui produisent, n'est-ce pas cela aussi qu'il faut remettre en cause, au niveau individuel et collectif ?

149.251 signatures pour un salaire vital pour les travailleurs de l'habillement

De leur côté, AchACT et le réseau international Clean Clothes Campaign (Vêtements Propres) ont mené campagne pour un salaire vital pour les travailleurs de l'habillement pendant 3 ans. Le réseau a remis le mardi 13 octobre les 149.251 signatures de citoyens européens à des représentants des marques internationales et de la Commission européenne à l'occasion du forum international « Living Wage Now ! » organisé à Bruxelles. Les pétitions signées ont été rassemblées dans une boîte « retour à l'expéditeur » : les consommateurs européens ne veulent en effet plus de vêtements cousus pour un salaire de misère. Le forum international « Living Wage Now ! » a rassemblé pendant 3 jours à Bruxelles des représentants de la Clean Clothes Campaign de partout dans le monde : syndicats, plates-formes nationales, organisations de consommateurs... Tous rassemblés pour discuter avec les marques et les représentants politiques des étapes nécessaires pour passer des paroles aux actes et garantir un salaire vital pour les travailleuses et travailleurs de l'habillement dans les pays de production.

Un cadre contraignant et structurel est nécessaire. La Commission européenne doit donc aussi s'impliquer, afin de s'assurer que les entreprises européennes prennent leurs responsabilités concernant les abus constatés dans leur chaîne d'approvisionnement. « L'importation du bois en Europe est mieux régulée que l'importation de vêtements : des arbres coupés illégalement ne peuvent être vendus sur le marché européen. Il est temps que les travailleurs de l'habillement soient au moins aussi bien considérés que les arbres ! » a affirmé Olivier De Schutter, membre de la Comité des Nations Unies sur les Droits économiques, sociaux et culturels et professeur à l'UCL. Les niveaux de salaire extrêmement bas en Europe de l'Est étaient également sur la table des débats. En Géorgie, les travailleurs de l'habillement ne gagnent que 114 euros par mois.



L'IMPACT DES ACCORDS DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT SUR LA PROTECTION SOCIALE DANS LE MONDE



Par Jacques Debatty,
Vice-président du MOC de Bruxelles.



Le Mouvement Ouvrier Chrétien et ses organisations constitutives participent activement à la campagne nationale coordonnée par le CNC-D-11 11 11 et son pendant néerlandophone en faveur d'une protection sociale pour tous. On trouvera par ailleurs la modalisation de cette campagne dans le contexte bruxellois, telle qu'elle est développée par le MOC-Bruxelles.

Un droit fondamental

La protection sociale est un droit fondamental reconnu comme tel dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (art. 22 et 25) adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1948. Chaque être humain est considéré comme un « détenteur de droits » et non comme un simple « bénéficiaire ». Les Etats ont l'obligation de respecter, protéger et garantir ce droit, et de lui donner un contenu concret. La Convention 102 de l'Organisation Internationale du Travail et la Déclaration 202 sur les socles de protection sociale donnent forme à ce droit. Un socle de protection sociale nationale doit organiser 4 garanties : outre l'accès aux soins de santé, il doit comporter une sécurité élémentaire de revenus pour 3 groupes définis : les enfants; les personnes en âge d'activité; les personnes âgées.

Pas encore universel

Seuls 27% de la population mondiale ont accès à une protection sociale complète. Les 73% restant, soit 5 milliards d'individus disposent au mieux d'une couverture incomplète, quand ce n'est pas une absence totale, avec toutes les conséquences désastreuses qui en découlent.

En Belgique, la place manque pour détailler les attaques violentes menées par le Gouvernement Michel De Wever. Pourtant, la protection sociale n'est pas un coût, un luxe inaccessible, comme certains nous en rabattent les oreilles. Elle est un investissement dans l'être humain, un outil puissant de développement économique, un facteur incontournable d'égalité, la condition indispensable pour participer à une société de semblables.

L'esprit de la Résistance

La protection sociale est finançable, même dans les pays les plus pauvres, en arrachant aux possédants, aux sociétés qui exploitent les ressources naturelles, les richesses d'un pays, une partie de la richesse produite et accaparée.

Ceux qui considèrent la protection sociale comme une retombée accessoire de la croissance économique oublient que nos systèmes de protection sociale en Europe occidentale ont été généralisés au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, dans une situation d'épuisement économique. C'était donc possible, ce ne fut pas donné, mais arraché¹. Le cinéaste Ken Loach, dans son documentaire « L'esprit de 45 » nous rappelle ce qui a permis les grandes avancées de l'après-guerre. En France, la protection sociale universelle figurait au cœur du programme du « Conseil national de la Résistance »². En 2004, Jacques Nikonoff, Président d'ATTAC, lancera avec d'anciens résistants, dont Stéphane Hessel, un appel à remettre au centre de l'action l'esprit de la Résistance. L'appel se termine par ces mots : « Résister, c'est créer. Créer, c'est résister! ». Dans notre monde marqué par les inégalités, la protection sociale est un outil incontournable de redistribution des richesses et donc de cohésion sociale.

Elle doit être ancrée dans la loi et les Traités, et faire l'objet d'un financement durable et solidaire incluant une fiscalité nationale et internationale équitable. La participation des acteurs sociaux de la société civile en est la pierre d'angle. Enfin, elle doit être renforcée par des politiques publiques cohérentes en Belgique, en Europe et dans le monde. Et voilà où le bât blesse : la main droite ignore et écrase ce que construit la main gauche. Les Traités de Libre Echange³ qui se multiplient dans le monde fournissent de nouvelles armes de destruction massive de la protection sociale.

Libre-échange contre protection sociale

Dans un premier temps, les dispositifs de protection sociale ont fait les frais des programmes d'ajustement structurel imposés à partir des années 70 aux pays endettés du Sud par le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale

La doctrine néo-libérale forme un cadre commode pour justifier le pillage des richesses des pays du Sud. Sous son inspiration, ces programmes ont permis l'exonération des multinationales de toute obligation fiscale et sociale⁴ dans les pays où elles opèrent, l'abolition des droits de douane protégeant les producteurs locaux, l'ouverture des marchés aux produits industrialisés du Nord, le saccage des services publics en matière d'enseignement et de soins de santé.

¹ En Belgique, le « Projet d'accord de solidarité sociale » est négocié dans la clandestinité.

² Négocié sous l'Occupation allemande à partir de 1943, adopté à l'unanimité le 15 mars 1944 par toutes les forces politiques représentées au sein de la Résistance, ce programme est intitulé dans sa première édition « Les jours heureux du CNR ». On ne peut mieux dire. Cf : https://fr.wikipedia.org/wiki/Programme_du_Conseil_national_de_la_R%C3%A9sistance

³ Malgré les différences qui peuvent exister entre eux on désignera sous ce terme aussi bien les accords commerciaux que les traités de protection de l'investissement.

⁴ Voir : Eric DAVID, Gabrielle LEFÈVRE, Juger les multinationales. Bruxelles, Mardaga/GRIP. Octobre 2015

Ensuite, on assiste, depuis le début des années 90, à une montée en puissance extraordinaire des accords commerciaux ou de protection de l'investissement bilatéraux⁵. On en compte aujourd'hui plus de 3000⁶.

Jeu de massacre

Voici une liste non limitative des façons dont ces traités portent déjà atteinte à la protection sociale dans de nombreux pays du sud et la réduiront encore davantage (ainsi qu'au Nord) si nous laissons passer le CETA et le TTIP.

- Libéralisation des services publics – liste négative

Jusqu'à présent les traités spécifiaient nommément la liste des secteurs à libéraliser⁷. On parle alors de liste « positive ». Le CETA⁸ (qui sera suivi en cela par le TTIP⁹) sera le premier traité à instaurer la logique de la « liste négative » : tout peut être « libéralisé », sauf les exceptions dûment mentionnées pour chaque pays dans le Traité. Dans les annexes du CETA, l'Allemagne a explicitement préservé ses institutions relatives à la sécurité sociale, ce que n'a pas fait la Belgique. Il est difficile d'anticiper les impacts exacts mais on peut supposer que le gouvernement allemand a eu de bonnes raisons de penser que l'accord menaçait son système de sécurité sociale.

- Notion restrictive des services publics qui ne couvre pas les SIG

Les autorités européennes jurent leurs grands dieux que les services publics ne sont pas concernés par les Traités. Mais la définition des services publics est souvent laissée dans le vague ou au contraire très restrictive. Elle ne recouvre en tout cas pas les « services sociaux d'intérêt général »¹⁰, en particulier dans le CETA. L'AGCS¹¹ définit les services publics comme « un service fourni dans l'exercice du pouvoir gouvernemental » c-à-d « tout service qui n'est fourni ni sur une base commerciale, ni en concurrence avec un plusieurs fournisseurs de services ». A titre d'exemple ni les transports publics, ni l'enseignement en Belgique ne seraient couverts par cette définition du service public.

- Arbitrage privé des différends entre investisseurs et Etat (ISDS)¹²

Les traités contiennent des normes rédigées pour protéger les intérêts des multinationales. Elles seules peuvent poursuivre un Etat en application de ces normes (pas l'inverse) en faisant appel à un tribunal d'arbitrage composé de 3 avocats d'affaire, sans garantie aucune d'indépendance, sans publicité des débats ni des jugements, sans possibilité de recours. Les avocats forgent eux-mêmes une jurisprudence de plus en plus extensive par exemple

dans l'interprétation de la notion d'expropriation. Une multinationale peut déposer plainte si ses « espérances de profit » sont menacées, comme l'a fait Philip Morris en poursuivant l'Australie et l'Uruguay pour leur politique de prévention du tabagisme . Fin 2012, l'assureur néerlandais Achmea a reçu 22 millions d'euros de compensation du gouvernement slovaque pour avoir remis en cause la privatisation de la santé engagée par l'administration précédente, et demandé aux assureurs de santé d'opérer sans chercher de profits.

Des médicaments plus chers

Les Traités contiennent des dispositions renforçant les droits de propriété intellectuelle (notamment la durée des brevets) au bénéfice principal des multinationales de la pharmacie¹³. En conséquence, l'accès aux médicaments génériques est freiné.

Le système de contrôle des prix des médicaments remboursables géré par l'INAMI pourrait aussi se voir attaqué avec des conséquences lourdes pour la sécurité sociale.

Comme l'a fait remarquer Jean Hermesse, Secrétaire Général des Mutualités Chrétiennes (ANMC) lors du Colloque organisé par le CIN¹⁴ le 1er octobre 2015 : « *Les enjeux sont colossaux : Johnson & Johnson ont fait l'an passé 17 milliards \$ de bénéfice.*

Aux USA, on fait une publicité gigantesque dans les médias pour les médicaments, pas en Europe, pour les médicaments sous prescription médicale (En Belgique, la publicité pour les médicaments sans prescriptions médicales est encadrée par un organisme indépendant). Si cette disposition de régulation est considérée comme une entrave au commerce, cela entraînera une augmentation sensible des ventes de médicaments et donc des coûts pour la sécurité sociale. Les brevets font l'objet d'une bagarre continue qui retarde l'entrée sur le marché des génériques. A quel niveau fixe-t-on le niveau de remboursement des médicaments. Il s'agit aussi d'une mesure de régulation¹⁵. Si on cède sur un de ces trois points-là, la dépense augmente de façon intenable pour la Sécurité sociale. »

La complexité des matières et le secret des négociations ne facilitent pas la mobilisation. La partie n'est pas perdue, mais il est urgent, en particulier d'arrêter le CETA qui ouvrira le premier la porte au TTIP.

A nous de retrouver « *l'esprit de 1945* ».

⁵ On peut aussi y inclure les APE (Accords de Partenariat économique) négociés entre l'UE et les pays anciennement couverts par la Convention de Lomé (Afrique, Caraïbes, Pacifique)

⁶ ZACHARIE A, VAN NUFFEL N, CERMAK M. Traité transatlantique (TTIP) : cartographie d'un partenariat controversé. Point Sud n°13, juin 2015 http://www-cncd.be/IMG/pdf/web_pointsud_13pdf.pdf

⁷ « libéraliser » = ouvrir à la concurrence avec des entreprises étrangères privées = première étape vers une privatisation

⁸ Traité de libre-échange négocié entre l'UE et le Canada. Négociation achevée. Texte disponible. Pas encore ratifié.

⁹ Traité de libre-échange en négociation entre l'UE et les USA

¹⁰ SIG : en Belgique, la notion recouvre les mutuelles financées par les cotisations des affiliés.

¹¹ AGCS : Accord Général sur le Commerce des Services conclu dans le cadre de l'OMC

¹² ISDS : Investor State Dispute Settlement

¹³ Le secteur de l'agro-alimentaire est également fort demandeur

¹⁴ CIN : Collège Intermutualiste national (belge)



LA PROTECTION SOCIALE, UN DROIT UNIVERSEL PEU APPLIQUÉ



Organisation internationale du Travail

Par Claire Courteille
Directrice Bureau International du Travail (BIT) à Bruxelles
Novembre 2015

Avec la création d'emploi, le respect des droits au travail et le dialogue social, la protection sociale est un des quatre piliers du travail décent tel que défini par le Bureau International du Travail

Le slogan de campagne «la protection sociale pour tous», promu tout particulièrement en Belgique, est d'actualité. L'universalisation des droits à la sécurité sociale est bien un défi, sinon LE défi majeur, au niveau mondial. Avec plus de 70% de la population mondiale qui n'est pas couverte de manière adéquate, il apparaît clairement que la promesse d'une protection sociale universelle, à laquelle l'article 22 de la Déclaration Universelle des Droits Humains et d'autres conventions internationales font référence, ne s'est pas réalisée pour la grande majorité de la population mondiale.

Le Rapport mondial du BIT sur la protection sociale 2014-2015 intitulé «Bâtir la reprise économique, le développement inclusif et la justice sociale», affirme en effet que seuls 27% de la population mondiale disposent d'un accès à une sécurité sociale complète.

Pourtant, la protection sociale est un outil politique essentiel pour réduire la pauvreté et les inégalités tout en stimulant la croissance inclusive. En améliorant la santé et les capacités des segments vulnérables de la société, elle augmente la productivité et soutient la demande au niveau macroéconomique.

De surcroît, ces dernières années semblent indiquer que les bénéfices de la protection sociale sont encore plus évidents en période d'incertitude économique, de faible croissance et d'inégalités grandissantes. La crise économique et financière mondiale actuelle en est un exemple. Dans la première phase de la crise (2008-2009), au moins 48 pays à revenus élevés ou intermédiaires ont mis en place des plans de relance pour un montant total de 2.400 milliards de dollars, dont environ un quart était consacré à des mesures de protection sociale. Ce soutien a agi comme un stabilisateur automatique qui a aidé les économies à retrouver leur équilibre et à protéger les chômeurs et les plus pauvres. Il est à noter cependant que dans la seconde phase de la crise, à partir de 2010, de nombreux gouvernements ont changé de trajectoire et se sont embarqués prématurément dans des mesures d'assainissement budgétaire, malgré le besoin de prolonger le soutien aux populations et de stabiliser la consommation.

Le rapport du BIT met en avant l'extension de la protection sociale comme un moyen de sortie de crise et un facteur de développement et de justice sociale. Il met aussi en exergue

les considérables changements intervenus ces dernières années dans les pays du Sud. En effet, depuis quelques décennies, et de manière globale, les pays à revenu intermédiaire ont eu tendance à étendre leurs systèmes de protection sociale et à soutenir les revenus des ménages, favorisant ainsi une croissance tirée par la demande. La Chine, par exemple, est près de réussir la couverture universelle des pensions et a nettement augmenté les salaires minimaux tout comme le Brésil qui a accéléré de manière remarquable l'extension de la couverture de protection sociale.

Certains pays à bas revenu, comme par exemple le Mozambique, ont aussi amplifié leur couverture mais souvent par des filets de sécurité temporaires avec de faibles niveaux de prestation. Cependant beaucoup de ces pays déploient dorénavant des efforts pour construire des socles de protection sociale dans le cadre de systèmes intégrés.

Les instruments du BIT en matière de protection sociale

La Convention phare est la Convention N° 102 qui couvre 9 catégories de risques et définit les conditions et les niveaux de prestations. La liste des 9 catégories de risques visés inclut les soins médicaux, les allocations familiales, les prestations de santé, de chômage, de vieillesse, d'accidents du travail, de maternité, d'invalidité et de survivants. En 2012, cette Convention a été renforcée par la Recommandation N° 202 sur les socles de protection sociale, qui porte essentiellement sur l'extension de la couverture de façon à ce que toutes les personnes dans le besoin puissent être protégées au moins à un niveau élémentaire.

De fait, la stratégie du BIT sur l'extension de la protection sociale repose sur une approche bidimensionnelle, adoptée par la 100ème session de la Conférence Internationale du Travail, en 2011. Cette approche bidimensionnelle vise d'une part, la mise en œuvre rapide de socles nationaux de protection sociale, contenant des garanties élémentaires qui assurent un accès universel aux soins de santé essentiels et la sécurité élémentaire de revenu (dimension horizontale), conformément à la Recommandation N° 202. Elle vise d'autre part, à élever progressivement le niveau des prestations dans des systèmes de protection sociale intégrée (dimension verticale), selon les principes de la Convention N°102 sur la sécurité sociale.

La Recommandation N° 202 sur les socles de protection sociale

Les socles de protection sociale sont des ensembles de garanties élémentaires, définies au niveau national, qui permettent de prévenir et réduire la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion

¹⁵ Mesure de régulation dont le lobby pharmaceutique prône l'abolition via les mécanismes « d'harmonisation et de coopération réglementaire » également prévus par le CETA et le TTIP

sociale. Ces garanties devraient assurer au minimum à toute personne dans le besoin, tout au long de la vie, l'accès à des soins de santé essentiels et une sécurité élémentaire de revenu.

Selon la Recommandation N°202, les socles nationaux de protection sociale devraient au moins comprendre les quatre garanties suivantes, définies à l'échelle nationale :

1. Accès aux soins de santé essentiels, y compris les soins de maternité;
2. Sécurité élémentaire de revenu pour les enfants, y compris l'accès à l'alimentation, à l'éducation, aux soins et à tous les autres biens et services nécessaires;
3. Sécurité élémentaire de revenu pour les personnes d'âge actif qui sont dans l'incapacité de gagner un revenu suffisant, notamment pour des raisons liées à la maladie, au chômage, à la maternité ou l'invalidité;
4. Sécurité élémentaire de revenu pour les personnes âgées.

Ces garanties devraient être fournies à tous les habitants et à tous les enfants, être définies dans la législation et soumises aux obligations internationales existantes. La dimension de genre est essentielle puisque les femmes ont des besoins spécifiques en matière de protection sociale et qu'elles ont une position moins favorable que les hommes sur le marché du travail.

Dans la mise en place de socles au niveau national, le BIT veille à ce qu'un lien soit établi entre la protection sociale et les politiques de l'emploi afin d'assurer que les individus s'affranchissent de manière durable de la pauvreté, puissent trouver un emploi décent, éviter le chômage de longue durée et participer davantage au marché du travail.

Alors qu'ils sont adoptés au niveau mondial, les socles de protection sociale sont définis au niveau national dans le cadre de structures institutionnelles, de contraintes économiques, de dynamiques politiques et d'aspirations sociales spécifiques à chaque pays. La mise en œuvre progresse généralement en fonction des priorités et des capacités nationales, en tirant parti des programmes de protection sociale existants et sur la base de sources de financement viables.

Concernant le soutien financier, la rareté du travail décent au niveau mondial rend urgent le besoin de concevoir des formes nouvelles de financement de la protection sociale. Les pays du Sud ont de riches expériences dans la mise en place de systèmes contributifs et non contributifs innovants. Les études du BIT montrent que tous les pays peuvent mettre en place des socles de protection sociale, de façon progressive et évidemment adaptée aux revenus du pays et à la capacité contributive de la population.

Enfin, il faut voir dans ces socles la première étape vers une protection sociale améliorée. Dans la mesure où les économies se développent et où leur marge de manœuvre financière et budgétaire s'agrandit, il sera nécessaire d'envisager une nouvelle extension de la protection sociale. Dans les pays disposant déjà de systèmes complets mais fragmentés, le socle de protection sociale ne doit pas être considéré comme susceptible de diminuer les niveaux de protection mais plutôt comme un moyen de combler les lacunes en termes de couverture et/ou de prestations.

Le nouveau Programme pour le développement durable

La communauté internationale a un rôle important à jouer. Assurer qu'un plus grand nombre d'hommes et de femmes ait accès à la protection sociale, fait partie des ambitions du nouveau Programme de développement 2030 adopté par l'Assemblée Générale de Nations Unies en septembre 2015. L'objectif n° 1 de ce programme, portant sur l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes, prévoit notamment la mise en œuvre au niveau national de systèmes et mesures adéquates de protection sociale pour tous, y compris des socles, ainsi que la couverture substantielle des personnes pauvres et vulnérables d'ici à 2030.

L'engagement au niveau international est scellé, les outils existent et ils sont à disposition. La coordination interinstitutionnelle au niveau mondial a rarement été aussi satisfaisante et les sources de financement sont identifiées. Il reste une chose à faire : travailler avec toutes les parties concernées y compris les partenaires sociaux au niveau national afin de faire de l'article 22 de la Déclaration Universelle une réalité :

« Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale »

Mali : Revenus et santé sont étroitement liés. Ce sont les plus pauvres qui peuvent le moins bien se protéger, qui courent le plus grand risque de tomber malade et qui n'ont pas la possibilité de se soigner quand ils sont malades. La pauvreté est de surcroît à l'origine de la malnutrition, ce qui rend les personnes plus vulnérables aux maladies et aux accidents. **Au Mali, pour relever les défis de l'extrême pauvreté, de la malnutrition et du manque d'accès aux soins de santé, l'UTM, l'Union Technique de la Mutualité Malienne, et Kondo Jigima, une institution d'épargne et de micro-crédit, ont uni leurs forces dans différentes régions du Mali.** Pour Kondo Jigima, il est en effet important que le client reste en bonne santé pour être en mesure de rembourser le prêt. Et inversement, les gens qui n'ont pas de revenus restent en dehors de la mutuelle.



AGENDA

Mardi 15 décembre 2015 à 21h (accueil dès 18h30)

« Vivre en toute autonomie. Bien vieillir chez soi »

Rester à domicile le plus longtemps possible, quelle que soit la situation de vie, est un projet de beaucoup de personnes. Le domicile est, en effet, souvent le lieu de souvenirs, d'habitudes, un endroit où l'on se sent bien et en sécurité.

Conférence organisée par la MC Saint-Michel, en collaboration avec Énéo, mouvement social des aînés.

Où : Grand auditoire Don Helder Camara - Rue Pletinckx 19 à 1000 Bruxelles.
Ouvert à toutes et tous. Accessible aux personnes à mobilité réduite
Infos : Infor.sante.bxl@mc.be - 02 501 55 19

Mercredi 6 janvier 2016 à 14h

« Economie du partage, économie des solutions, économie circulaire ? »

Quels sont les aspects concrets et pratiques ? Comment ça fonctionne ?

Organisé par Énéo, Mouvement social des aînés (Régionale de Bruxelles) et CiEP communautaire.

Où : Boulevard Anspach, 117 - 1000 Bruxelles - Sonnette : « Enéo - 5e étage »
Infos : eneo.bruxelles@mc.be - 02 501 58 13 (entre 9h et 12h)
Entrée gratuite.

Mercredi 2 mars 2016 à 14h

« I'm age » / « Image » : Outil d'animation ludique permettant aux personnes et aux générations de se rencontrer, dépasser les préjugés, mieux se connaître, créer des liens. et, peut-être, imaginer et réaliser un projet ensemble.

Organisé par Énéo, Mouvement social des aînés

Où : Boulevard Anspach, 117 - 1000 Bruxelles - Sonnette : « Enéo - 5e étage »
Infos : eneo.bruxelles@mc.be - 02 501 58 13 (entre 9h et 12h)
Entrée gratuite.

Formations CEFAID asbl

Janvier 2016

Formation professionnelle en Bureautique, Webdesigner, Administrateurs Réseaux
Sélections et inscriptions en décembre 2015, tous les jours ouvrables de 9h à 17h.

Mai 2016

Préformation en vue d'acquérir le niveau des prérequis nécessaires à suivre la formation qualifiante « Agent en Tourisme »
Sélections et inscriptions à partir de janvier 2016, tous les jours ouvrables de 9h à 17h.

Organisé par le CEFAID asbl - Centre de formation en insertion socioprofessionnelle

Où : Avenue du Parc 89 à Saint Gilles, 1060 Bruxelles.

Infos : secretariat@cefaid.be - site web : www.cefaid.be, tél accueil : 025370487

Elections à la MC Saint-Michel !

En 2016, la MC organise des élections auprès de ses membres dans le but d'élire ses représentants au sein de ses organes décisionnels : Portez-vous candidat !

S'engager pour la santé pour tous !

Les effets des politiques du gouvernement libéral-nationaliste affectent notre système de sécurité sociale et sa pérennité est attaquée ; ce système solidaire est fragilisé et nos acquis sociaux menacés...en témoigne, notre campagne commune « protection sociale pour tous » !

A l'heure de renouveler nos instances et leur dynamique, nous cherchons des candidats qui pensent que la solidarité est une valeur à revaloriser collectivement au sein de notre société, soient les relais des enjeux à défendre et participent concrètement à la vie du mouvement mutualiste.

Intéressé ?

Signifiez-nous votre intérêt avant le 20 janvier 2016. Besoin de plus d'infos, d'une rencontre? Surfez sur www.mc.be/elections-bxl ou envoyez-nous un e-mail à elections2016.st-michel@mc.be



Pour s'abonner
au Chou de Bruxelles,
versez
10 euros sur le compte
799-5501554-07
avec la mention
« abonnement au Chou ».

Éditrice responsable:

Myriam Djegham
rue Plétinckx, 19 - 1000 Bruxelles
Impression : CF2m ASBL
avenue du Parc, 87-89
1060 Bruxelles
tél : 02/538 01 92
fax : 02/534 38 89
Design : Pixel & CO



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Commission Communautaire Française de la Région de Bruxelles Capitale

culture.be